

Quatre cent quarantième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 28 août 2019, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Conseiller aux entreprises	M. Marc Cantin
Conseiller aux entreprises	M. Francis Richer
SADC	M. Daniel Pitre
CDC	Mme Julie Boisvert

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2019-08-10598

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2019-08-10599

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2019-08-10600

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 JUILLET 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 10 juillet 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 10 juillet 2019 soit et est
accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-08-10601
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 AOÛT 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif
du 14 août 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et
secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 14 août 2019 soit et est
accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2019

Le calendrier des rencontres pour les mois de septembre et octobre 2019 est remis
aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des
rencontres. Les membres du conseil discutent de la possibilité de déplacer la séance
d'octobre au mercredi 23 octobre. Une décision du conseil suivra à la séance de
septembre 2019.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2019-08-10602
MRC ANTOINE-LABELLE – RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES
PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) –
PROGRAMME RÉNO-RÉGION

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 13 juin 2019 de la MRC
Antoine-Labelle concernant un appui relativement à la réaction quant au
financement des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) –
Programme Réno-Région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la
MRC Antoine-Labelle qui se lit comme suit :

*ATTENDU que la MRC Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur
son territoire du programme Réno-Région de la Société d'habitation du Québec
(SHQ);*

ATTENDU que ce programme fournit une aide aux ménages à revenus faibles ou modestes dont la résidence présente des défauts majeurs devant être réparés;

ATTENDU que ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et pour permettre aux personnes les plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

ATTENDU que, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d'aider 72 ménages;

ATTENDU que, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d'aider 76 ménages;

ATTENDU que le budget provincial pour le programme Réno-Région a chuté de 20 M\$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37 M\$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU qu'en raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme Réno-Région pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

ATTENDU que, si le budget actuel demeure inchangé, seulement une trentaine de ménages de la MRC pourront recevoir une aide financière chaque année dans le cadre du programme Réno-Région;

ATTENDU que plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l'admissibilité d'une centaine d'entre eux a déjà été confirmée;

ATTENDU que le nombre important d'inscriptions démontre l'ampleur des besoins dans la MRC et l'intérêt des citoyens pour le programme;

ATTENDU que les citoyens qui s'inscrivent actuellement au programme Réno-Région ne pourront, selon les prévisions actuelles, bénéficier d'une aide que dans 4 ans, soit à la programmation 2023-2027;

ATTENDU que pendant ce délai d'attente, les habitations des personnes les plus vulnérables et de leurs familles se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

ATTENDU que les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de dénoncer des coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leur impact négatif sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables et de réclamer un rétablissement immédiat du budget dans ce programme, au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES – NOUVEAU CONSEIL EXÉCUTIF

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources a annoncé la nomination de son nouveau conseil exécutif pour l'année 2019-2020. Le comité sera donc formé de M. Thomas Deshaies, Mme Isabelle Lodge, Mme Isabelle Dumont, Mme Caroline Poirier et M. Charles-Antoine Leblanc.

Sur une proposition de M. Michel Plourde, il est proposé et résolu à l'unanimité que la MRC des Sources transmette une motion de félicitations à M. Thomas Deshaies pour sa nomination à titre de président du comité exécutif de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources, pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Aucun sujet.

ROUTE VERTE

2019-08-10603

RATIFICATION DES DÉPENSES, JANVIER À JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2019, la MRC des Sources est gestionnaire de la Route verte suite au retrait du mandat au Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que les dépenses de la Route verte ont été faites depuis le début de l'année 2019 au 31 juillet 2019 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien Route Verte - MRC des Sources

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2019-02-21	Société de l'assurance automobile	75,60 \$	RV : Immatriculation
2019-03-31	ARCOQ	262,47 \$	Adhésion 2019 : Association réseaux cyclables
2019-04-11	Association réseaux cyclables du Québec	68,24 \$	RV : Atelier technique
2019-04-24	Gestion 2000 enr.	7 349,12 \$	RV : Entretien pelouse 2019
2019-04-26	Gabriel Couture et Fils Ltée	16,79 \$	RV - Achat Bouteille de Gaz
2019-04-29	Dépanneur Danville	13,33 \$	RV : Achat Gaz
2019-04-30	Dépanneur Danville	35,99 \$	RV : Achat Gaz
2019-05-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	181,43 \$	RV : Achat Cadenas
2019-05-13	Pieux Xtrême Inc	299,21 \$	RV : Achat Barrière
2019-05-13	Dépanneur Danville	47,00 \$	RV : Gaz
2019-05-15	Garage Jean-Rock Paquet Inc.	18,90 \$	RV : Achat Huile 2 temps
2019-05-15	Dépanneur Danville	13,54 \$	RV : Gaz
2019-05-17	Gabriel Couture et Fils Ltée	79,75 \$	RV : Achat Cadena
2019-05-21	Garage Jean-Rock Paquet Inc.	94,38 \$	RV : Achat Jambière et fil
2019-05-24	Dépanneur Danville	42,09 \$	RV : Gaz
2019-05-28	Hémond Itée	299,21 \$	RV : Poussière de pierre
2019-05-28	L'essentiel des travailleurs	165,34 \$	RV - Bottes de travail
2019-05-28	Gabriel Couture et Fils Ltée	39,87 \$	RV : Cadenas
2019-05-31	Gabriel Couture et Fils Ltée	39,87 \$	RV : Achat poubelle
2019-06-03	Gabriel Couture et Fils Ltée	27,03 \$	RV : Achat Mèche Métal
2019-06-03	Gabriel Couture et Fils Ltée	70,30 \$	RV : Achats divers
2019-06-04	Enseignes A. Gagnon	783,62 \$	RV : Panneaux piste cyclable
2019-06-05	Gabriel Couture et Fils Ltée	19,93 \$	RV : Poubelle
2019-06-06	Gabriel Couture et Fils Ltée	153,58 \$	RV: Achats divers
2019-06-06	Gabriel Couture et Fils Ltée	11,12 \$	RV : Sacs poubelle
2019-06-06	Gabriel Couture et Fils Ltée	51,41 \$	RV : Cadenas
2019-06-07	Gabriel Couture et Fils Ltée	7,98 \$	RV : Achat bois plate
2019-06-10	Dépanneur Danville	39,85 \$	RV : Gaz
2019-06-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	56,68 \$	RV : 3,78 L Latex Velouté
2019-06-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	22,63 \$	RV : Achats divers
2019-06-11	Gabriel Couture et Fils Ltée	20,03 \$	RV : Achats divers
2019-06-12	Gabriel Couture et Fils Ltée	13,64 \$	RV : Balai en pointe
2019-06-17	Garage Jean-Rock Paquet Inc.	11,55 \$	RV : Achat d'huile
2019-06-18	Gabriel Couture et Fils Ltée	14,14 \$	RV : Brosse métallique
2019-06-25	Gabriel Couture et Fils Ltée	35,02 \$	RV : Achats divers
2019-06-28	Dépanneur Danville	43,05 \$	RV : Gaz
2019-07-02	Gabriel Couture et Fils Ltée	7,65 \$	RV : Pinceau
2019-07-02	Gabriel Couture et Fils Ltée	51,92 \$	RV : Matériaux divers
2019-07-03	SYLVAIN VALIQUETTE	99,00 \$	RV : Achats divers
2019-07-04	Gabriel Couture et Fils Ltée	24,53 \$	RV : Matériaux divers
2019-07-10	Dépanneur Danville	35,00 \$	RV : Gaz
2019-07-11	Dépanneur Danville	12,60 \$	RV : Gaz
2019-07-16	Gabriel Couture et Fils Ltée	8,39 \$	RV : Sac à ordure
2019-07-16	Mécanique-Soudure Jimmy Morin Inc.	104,99 \$	RV : Travaux de soudure barrière
2019-07-18	Gabriel Couture et Fils Ltée	11,12 \$	RV : Sac à ordure fermeture facile
2019-07-25	Gabriel Couture et Fils Ltée	16,35 \$	RV : Matériaux divers
2019-07-25	Dépanneur Danville	45,55 \$	RV : Gaz
2019-07-25	Dépanneur Danville	12,91 \$	RV : Gaz

10 953,70 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses de la Route verte, de janvier 2019 au 31 juillet 2019, au montant de 10 953,70 \$.

Adoptée.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2019-08-10604

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-ADRIEN

PROJET : Festival à St-Adrien

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien

(Projet FDT-2019-77)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Adrien concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-77 : Festival à St-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-77 : Festival à St-Adrien* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-77 : Festival à St-Adrien* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 2 000 \$ effectuée par la Municipalité de Saint-Adrien pour un projet totalisant 6 700 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Adrien représente 30 % du coût de projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-77 : Festival à St-Adrien* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 2 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 30 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Saint-Adrien.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2019-08-10605

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL D'ASBESTOS

PROJET : Aménagement d'une aire de spectacle à la bibliothèque

PROMOTEUR : Ville d'Asbestos

(Projet FDT-2019-78)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Ville d'Asbestos concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-78 : Aménagement d'une aire de spectacle à la bibliothèque* présenté par la Ville d'Asbestos répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-78 : Aménagement d'une aire de spectacle à la bibliothèque* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-78 : Aménagement d'une aire de spectacle à la bibliothèque* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 27 395,19 \$ effectuée par la Ville d'Asbestos pour un projet totalisant 57 150 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local d'Asbestos représente 48 % du coût de projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-78 : Aménagement d'une aire de spectacle à la bibliothèque* présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 27 395,19 \$, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Asbestos.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (13 697,60 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (13 697,59 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2019-08-10606

CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR LA « BONIFICATION DU SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE »

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-F Bonification du Symposium des arts de Danville*, présenté par le Symposium des arts de Danville, répond à l'objectif

Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités et objectifs *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Identité de la MRC* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est doté d'un Plan numérique territorial et que la majeure partie du projet consiste à bonifier l'offre numérique du Symposium des arts de Danville;

CONSIDÉRANT que le Symposium des arts de Danville constitue un événement touristique et culturel important pour la MRC des Sources et reconnu à l'extérieur du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de l'application numérique améliorera l'expérience des visiteurs et en plus permettra à ceux-ci d'y maximiser leur expérience ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 1 500 \$ effectuée par le Symposium des arts de Danville auprès de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-F Bonification du Symposium des arts de Danville* présenté par le Symposium des arts de Danville pour un montant maximum de 1 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 18,3 % du coût total du projet de 8 200 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que celles de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

2019-08-10607

CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR LE « PLAN D'ACTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'IMMIGRATION »

CONSIDÉRANT que l'Agenda 21 priorise l'équilibre démographique ;

CONSIDÉRANT que le deuxième objectif stratégique du plan d'action de l'Agenda 21 local est l'augmentation du pourcentage de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges ;

CONSIDÉRANT que le troisième objectif stratégique du plan d'action de l'Agenda 21 local est l'augmentation de la population immigrante résidant dans la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources compte dans son organisation une ressource ayant comme objectif de faciliter l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les employeurs de la MRC des Sources ont besoin d'accompagnement dans l'intégration des travailleurs immigrants dans leurs entreprises ;

CONSIDÉRENT qu'un plan d'action doit être mis en place pour adresser les enjeux affectants les personnes immigrantes ainsi que les employeurs et l'entourage de ceux-ci dans la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources participe à la préparation et à la mise en place du plan d'action du développement de l'immigration ;

QUE la MRC des Sources contribue au financement du projet, à la hauteur de 15 350 \$;

QUE cette somme soit prise à même le FDT Supra régional de la MRC.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2019-08-10608

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : JEUNES ET SANTÉ MENTALE DANS LA MRC DES SOURCES DE LA CROISÉE DES SENTIERS

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité ;

CONSIDÉRANT que le projet «Jeunes et santé mentale dans la MRC des Sources» de La Croisée des sentiers a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet «Jeunes et santé mentale dans la MRC des Sources» présenté par La Croisée des sentiers pour un montant maximum de 9 100 \$;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- 90 % (8 190 \$) lors de l'adoption du projet
- 10 % (910 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2019-08-10609

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : SOUTENIR LES FEMMES, CONSOLIDER LA COMMUNAUTÉ DU CENTRE DES FEMMES DU VAL SAINT-FRANÇOIS ET DE LA MAISON DE LA FAMILLE FAMILL'ACTION

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité ;

CONSIDÉRANT que le projet «Soutenir les femmes, consolider la communauté» du Centre des femmes du Val-Saint-François et de la Maison de la famille Famill'Action a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet «Soutenir les femmes, consolider la communauté» présenté par le Centre des femmes du Val-Saint-François et la Maison de la famille Famill'Action pour un montant maximum de 15 787,50 \$;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- 90 % (14 208,75 \$) lors de l'adoption du projet
- 10 % (1 578,75 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2019-08-10610

SYNERGIE ESTRIE - PROJET RÉGIONAL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (PHASE 2)

CONSIDÉRANT qu'en avril 2018, la MRC des Sources, en collaboration avec Sherbrooke Innopole, a démarré Synergie Estrie qui consistait à une première phase d'implantation de l'économie circulaire en région par la mise en place de deux bancs d'essais estriens de symbioses industrielles territoriales;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie est une approche structurante de développement économique pour la région estrienne qui permet de rallier les forces tant organisationnelles, entrepreneuriales et institutionnelles en créant un réseau d'entreprises locales unies par des collaborations innovantes;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet d'améliorer les connaissances sur les ressources matérielles et immatérielles inexploitées, la création de nouvelles filières et opportunités économiques, renforcer nos créneaux d'excellence, améliorer les performances des territoires, permettre des échanges d'expertise, de services, de main-d'œuvre et d'équipements;

CONSIDÉRANT la création en 2018 du Comité régional Synergie Estrie qui permet d'intégrer tous les territoires estriens afin d'échanger sur l'évolution du projet et faciliter l'intégration de cette démarche à l'échelle de la région;

CONSIDÉRANT que chacune des symbioses territoriales créées au sein de Synergie Estrie sont autonomes localement via leur coordonnateur interne qui s'adapte à son équipe, sa réalité, son contexte et ses orientations;

CONSIDÉRANT que la mise en place de la symbiose territoriale par l'embauche d'un coordonnateur local est un élément clé pour stimuler et optimiser les retombées et la création de synergies;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie permet de créer un réseau d'échanges entre les territoires estriens en optimisant le potentiel synergique et la valorisation des différentes ressources des entreprises comme moyen concret de développer la force collaborative régionale;

CONSIDÉRANT que certains axes de l'économie circulaire permettent d'appuyer la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources au niveau des aspects liés aux entreprises;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie compte depuis 2018 des appuis des différentes organisations régionales telles que l'Université de Sherbrooke et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que Synergie Estrie cadre entièrement aux priorités régionales établies dans le programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui permet d'investir dans des projets mobilisateurs de développement ayant un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT l'appui supplémentaire pour la phase 2 de la MRC des Sources en espèce de 20 000 \$, soit de 10 000 \$ en 2021 et 10 000 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT l'appui supplémentaire pour la phase 2 de la MRC des Sources en nature qu'investiront les conseillers aux entreprises et employés internes de l'organisations et l'appui en services, tels que le loyer, la reddition compte via la comptabilité interne, les services téléphoniques, Internet et le support TI d'une valeur de 23 000 \$, réparti sur deux ans, 2021 et 2022, représentant 11 500 \$ par année pour dynamiser et intégrer l'économie circulaire dans l'analyse et l'accompagnement des entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources désire mettre en œuvre, dans la période de la phase 2 d'avril 2020 à mars 2023, l'économie circulaire en poursuivant l'implantation de la symbiose industrielle sur le territoire de la MRC au sein du projet régional Synergie Estrie;

QUE la MRC des Sources accepte d'agir à titre de dépositaire du projet régional structurant Synergie Estrie (phase 2) pour la demande groupée des territoires estriens dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

QUE la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents relatifs à cette demande groupée.

Adoptée.

2019-08-10611**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. PIERRE COLLINS (BC2 TACTIQUE) POUR LA CARACTÉRISATION DES SECTEURS BIEN ET MAL DESSERVIS PAR INTERNET HAUTE VITESSE AINSI QUE LA FORCE DU SIGNAL CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un plan numérique territoriale (PNT) pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Sources de se doter d'un réseau d'Internet haute vitesse par fibre optique pour desservir l'ensemble des citoyens et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet de mise en place d'un réseau d'Internet haute vitesse par fibre optique a été accepté à l'ordre de 100 000 \$ conditionnel à ce que la MRC débourse une somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir de l'information sur les technologies actuellement disponibles sur le territoire, et le besoin de connaître les secteurs réellement desservis par un service d'Internet haute vitesse ainsi que ceux qui ne le sont pas;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu une offre de service de la part de M. Pierre Collins (BC2 Tactique) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte l'offre de M. Pierre Collins pour mener à bien son mandat consistant à réaliser la caractérisation détaillée du territoire par rapport au positionnement des secteurs bien et mal desservis par l'Internet haute vitesse ainsi que le positionnement de la force du signal cellulaire, au montant de 22 995 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2019-08-10612**PLAN D'ACTION AGENDA 21, 2019-2022**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-7252 de la MRC des Sources s'engageant dans une démarche en vue de doter le territoire d'un Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-01-8283 de la MRC de Sources adoptant la vision 2025 inscrite à l'intérieur de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'adoption le 17 février 2014 de l'Agenda 21 local et son premier plan d'action par la résolution 2014-02-8707 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la tenue du Forum de la MRC le 4 avril 2018 où fut présenté le bilan de la première phase de l'Agenda 21 (2014-2017) ainsi qu'un exercice participatif sur les enjeux territoriaux, objectifs et orientations de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT les travaux du Forum des citoyens formé de 23 représentants de la population de la MRC des Sources tenu à l'automne 2018 lors de quatre ateliers;

CONSIDÉRANT les travaux des comités d'orientations et de coordination de l'Agenda 21 de la MRC des Sources afin d'élaborer un nouveau plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation faite le 28 août 2019 auprès du conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le plan d'action 2019-2022 de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

QUE le comité d'orientation et le comité de coordination poursuivent leurs travaux afin d'assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2019-08-10613

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif (annexe 3)*, la MRC des Sources doit produire un Plan de développement de transport collectif sur son territoire afin d'assurer la pérennité et le développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a convenu dans son *Entente pour le partenariat pour la prestation de services en transport adapté et en transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources* que le Service de transport collectif des Sources, à titre de mandataire, prenait en charge le développement du service de transport étant donné que celui-ci possède l'expérience terrain appropriée;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2019 a été travaillé et élaboré par la MRC des Sources en partenariat et en collaboration avec le Service de transport collectif des Sources;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2019, tel que déposé, contient toutes les informations nécessaires au développement des projets en transport collectif pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le Plan de développement du transport collectif pour l'année 2019;

QUE copie de ce plan soit transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ) tel que le prévoit le *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif*.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que l'équipe de l'aménagement du territoire présentera le 2e projet de Schéma d'aménagement et de développement durable à la séance de septembre, pour adoption.

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que l'Estrie a été retenue pour un projet-pilote avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour que les avis de conformité aux orientations gouvernementales en lien avec la révision et la modification des schémas d'aménagement soient rédigés par les bureaux régionaux. Cela permettra une meilleure prise en compte des particularités régionales en aménagement du territoire.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 24 SEPTEMBRE 2019**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 24 septembre 2019, à 9 h, à la Ville d'Asbestos.

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, a informé les membres du conseil que, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC des Sources, la Direction de la Santé publique de l'Estrie a proposé de contribuer à l'élaboration du PACC par la réalisation d'un portrait des vulnérabilités territoriales de la MRC des Sources. Cette aide logistique d'une valeur de 40 000 \$, permettra à la Direction de la Santé publique de l'Estrie de réaliser des enquêtes téléphoniques sur le territoire de la MRC, de dresser un portrait des vulnérabilités face aux enjeux de santé publique et d'éventuellement, émettre des recommandations qui serviront à la rédaction du PACC de la MRC.

ENVIRONNEMENT**SITE D'ENFOUISSEMENT**

2019-08-10614

SITE D'ENFOUISSEMENT**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-08-10615

SITE D'ENFOUISSEMENT**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES

2019-08-10616

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-08-10617

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201900165 à 201900626 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 232 621,87 \$.

Adoptée.

2019-08-10618

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-08-10619

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201900529 à 201900679 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 261 375,72 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2019-08-10620

EMBAUCHE MME KARINE PERRON, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-10589 par laquelle le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, était autorisé à lancer un appel à candidatures pour combler le poste d'agent de développement territorial;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection, lors d'une rencontre tenue le 16 août 2019 ont recommandé la candidature de Mme Karine Perron;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente pour procéder à l'embauche de Mme Karine Perron à titre d'agente de développement territorial, en date du 16 septembre 2019. Mme Perron sera soumise à une période de probation de six mois, après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée.

2019-08-10621

CONTRAT DE SOUTIEN M. JOEL NADEAU – HUB MULTIMÉDIA ET NUMÉRIQUE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a octroyé un contrat de soutien à M. Joel Nadeau, dans le cadre de l'implantation du Hub multimédia et numérique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le mandat consiste à dégager une vision claire et partagée de la situation ainsi qu'à émettre des hypothèses de travail pour favoriser l'implantation du hub et de ses composantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ratifie le contrat de soutien à M. Joel Nadeau dans le cadre de l'implantation du Hub multimédia et numérique de la MRC des Sources, dont le mandat est sous forme d'une banque de 60 heures au taux horaire de 65 \$, pour un montant total du projet de 3 900 \$.

Adoptée.

2019-08-10622

NOMINATION DE M. PHILIPPE LEBEL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, doit s'absenter de son poste pour un congé parental;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite nommer le directeur de l'aménagement, M. Philippe LeBel, à titre de secrétaire-trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT l'article 184 du *Code municipal* qui stipule que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge du secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources nomme M. Philippe LeBel au titre de secrétaire-trésorier adjoint.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2019-08-10623

TOURNOI DE GOLF COOPÉRATIF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT l'invitation au 13^e tournoi de golf coopératif au profit de la Fondation du Camp musical d'Asbestos, le 23 août 2019 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront remis à la Fondation qui contribue au développement culturel des jeunes musiciens et musiciennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie l'achat de quatre (4) billets (golf et souper) au montant de 100 \$ par inscription. Que MM. Jocelyn Dion, René Perreault, Frédéric Marcotte et Philippe LeBel ont été désignés pour représenter la MRC à cette activité.

Adoptée.

2019-08-10624

ASSURANCES – AJOUT DE L'ORGANISME TABLE DE COORDINATION AGROALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE (TACAF) DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est dotée en 2014 d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui cible les actions prioritaires à réaliser sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources poursuit l'objectif d'assurer le suivi des actions prioritaires

du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources ne possède pas d'assurance responsabilité pour couvrir ses administrateurs contre les poursuites en justice, s'ils sont tenus responsables d'avoir causé un préjudice par leurs erreurs et omissions;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une assurance responsabilité de la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources afin de protéger ses administrateurs en cas d'une poursuite ou d'une allégation liée à leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT que la que la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources a comme administrateurs des représentants indépendants, qui ne sont pas couverts par une assurance responsabilité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte que soit ajouté un assuré additionnel au contrat de la MRC des Sources, soit la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources;

QUE la TACAF bénéficie des mêmes garanties que la MRC des Sources, en lien avec la responsabilité civile, la garantie Erreurs et omissions ainsi que la garantie responsabilité complémentaire.

Adoptée.

2019-08-10625

NOMINATION DES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la nomination de M. Philippe LeBel à titre de secrétaire-trésorier adjoint de la MRC des Sources le 28 août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 184 du *Code municipal* qui stipule que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge du secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est responsable de l'administration de la Municipalité régionale de comté et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE M. Hugues Grimard, préfet ou M. Pierre Therrien, préfet-suppléant, et M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, ou M. Philippe LeBel, secrétaire-trésorier adjoint, soient et sont autorisés à signer tous documents, comprenant les chèques pour les transactions bancaires ou tous autres documents légaux, pour et au compte de la Municipalité régionale de comté des Sources, et du Site d'enfouissement régional d'Asbestos, à compter du 28 août 2019.

Adoptée.

2019-08-10626

FONDATION CSSS, DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, 26 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux des Sources à participer à l'activité bénéfique « Dégustation vins et fromages », le samedi 26 octobre 2019 au Centre O3 d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies par cette activité serviront à doter l'hôpital de nouveaux équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de quatre (4) billets au coût de 70 \$ le billet. Que MM. Jocelyn Dion et René Perreault, et leur conjointe, soient désignés pour représenter la MRC à cette activité.

Adoptée.

2019-08-10627

KEZBER – PROPOSITION ANALYSE PRISE EN CHARGE RÉSEAU

CONSIDÉRANT que la MRC assure la connectivité et le service Internet pour ses municipalités via un réseau de fibre;

CONSIDÉRANT que le réseau actuel, mis en place en 2002, connecte les services d'urgence et est donc considéré comme une infrastructure critique nécessitant une gestion active des risques et de la mise en place de plans de contingences dans la planification d'interventions (projets, maintenance, pannes);

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une offre de l'entreprise KEZBER pour procéder à une analyse détaillée de l'infrastructure du réseau dans chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que les informations recueillies permettront de rédiger un plan de transition afin d'assurer la bonne continuité des services et porteront sur l'inventaire de tous les sites, la topologie du réseau, les équipements désuets à remplacer et les recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des sources octroie un mandat à l'entreprise KEZBER, au montant de 6 900 \$, pour procéder à une analyse détaillée de l'infrastructure du réseau dans chacune des municipalités et rédiger un plan de transition afin d'assurer la bonne continuité des services et porteront sur l'inventaire de tous les sites, la topologie du réseau, les équipements désuets à remplacer et les recommandations.

Adoptée.

2019-08-10628

SOUPER DE LA ROSE DES VENTS, 13 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT l'invitation de la Dre Mélissa Généreux, présidente d'honneur de la 29^e édition du souper bénéfice annuel de la Rose des vents de l'Estrie, pour participer à la soirée du 13 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que cet événement bénéfice vient en aide au bien-être des personnes atteintes du cancer et de leurs proches, qui pourront bénéficier des nombreux services offerts par la Rose des vents afin de mieux vivre avec le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 150 \$ le billet. Que M. Philippe Pagé et une invitée soient désignés pour représenter la MRC à cette activité.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES**IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)****2019-08-10629****RATIFICATION DES DÉPENSES, AVRIL À JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos ont été faites pendant l'année 2019 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} avril 2019 au 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien immeuble (309 Chassé)

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2019-02-08	Joceyln Létourneau	1 982,42 \$	309 - Honoraires bâtiment Janvier 2019
2019-03-06	Joceyln Létourneau	1 652,82 \$	309 - Honoraires bâtiment Février 2019
2019-03-31	Joceyln Létourneau	2 252,05 \$	309 - Honoraires bâtiment Mars 2019
2019-03-01	Électro Alarme 2000	788,81 \$	Surveillance Alarme 2019
2019-03-19	Électro Alarme 2000	40,43 \$	Création code usager
2019-01-09	Groupe Cameron	70,07 \$	Inspection Janvier 2019
2019-01-09	Vivaco Groupe Corporatif	18,22 \$	Pistolet à mousse et mousse
2019-01-09	Vivaco Groupe Corporatif	65,22 \$	Divers matériaux
2019-01-15	Vivaco Groupe Corporatif	2,38 \$	Ruban à marquer
2019-01-17	Guillevin international co.	130,94 \$	Achat Ballast
2019-01-22	Vivaco Groupe Corporatif	12,25 \$	Achat Débouchoir
2019-01-29	Pelletier et Picard inc.	270,65 \$	309 - Prise double, Plaque 1G
2019-01-31	Vivaco Groupe Corporatif	24,00 \$	309 - Grattoir à neige
2019-02-06	Groupe Cameron	70,07 \$	Inspection Février 2019
2019-02-15	Régie du bâtiment - Qc	86,91 \$	Frais annuels Ascenseur 2019
2019-02-20	Portes Promax	1 112,25 \$	Ouvre porte Manaras
2019-02-26	Vivaco Groupe Corporatif	5,12 \$	Dégivreur - Serrures 309
2019-03-01	Plomberie BRP Inc.	94,03 \$	309 - Travaux plomberie
2019-03-06	Groupe Cameron	70,07 \$	Inspection Mars 2019
2019-03-21	Décor Plus	1 274,02 \$	Toiles Fenêtre Agrandissement
2019-03-25	NSW Contrôle Inc.	1 195,67 \$	Entretien annuel - Contrôle chauffage
2019-03-26	Climcô Service	1 541,45 \$	309 - Travaux Climatiseur Service Canada
2019-04-30	Joceyln Létourneau	2 239,70 \$	309 - Honoraires bâtiment Avril 2019
2019-05-31	Joceyln Létourneau	6 011,99 \$	309 - Honoraires bâtiment Mai 2019
2019-06-30	Joceyln Létourneau	4 239,56 \$	309 - Honoraires bâtiment Juin 2019
2019-07-31	Jocelyn Létourneau	5 899,04 \$	309 - Honoraires bâtiment Juillet 2019
2019-04-04	Vivaco Groupe Coopératif	15,11 \$	309 : Achat pour toilette
2019-04-04	Vivaco Groupe Coopératif	19,65 \$	309 : Achat pour toilette
2019-04-11	Vivaco Groupe Coopératif	42,21 \$	309 : Articles de plomberie
2019-04-11	Vivaco Groupe Coopératif	0,00 \$	309 : Articles de plomberie
2019-04-15	9369-2440 Québec Inc.	1 087,48 \$	309 : Travaux plomberie
2019-04-19	GROUPE CAMERON	70,07 \$	Inspection Avril 2019
2019-04-19	Vivaco Groupe Coopératif	2,86 \$	309 : Clé
2019-04-24	Vivaco Groupe Coopératif	4,98 \$	309 : Achat ruban Double face

2019-04-25	Visa Desjardins	716,24 \$	309 : Achat Cendrier
2019-04-30	Gestion 2000 enr.	1 800,00 \$	309 : Déneigement
2019-05-01	GROUPE CAMERON	70,07 \$	Inspection Mai 2019
2019-05-01	Vivaco Groupe Coopératif	14,97 \$	309 : Cale d'encrage
2019-05-01	Gestion 2000 enr.	1 011,13 \$	309 : Entretien pelouse
2019-05-07	Filtr-Action Inc.	1 346,80 \$	309 : Machines à eau
2019-05-13	PARADIS & FRERES AFM INC.	84,53 \$	309 : Pierre concassée Toiture
2019-05-13	Vivaco Groupe Coopératif	7,67 \$	309 : Détecteur de fumée
2019-05-15	VILLE D'ASBESTOS	169,45 \$	309 : Nettoyage du stationnement
2019-05-21	Vivaco Groupe Coopératif	20,15 \$	309 : Achat - Tendeur à cliquet
2019-05-27	Pelletier et Picard inc.	850,62 \$	309 : Travaux d'électricité
2019-05-31	Groupe Tresk Inc.	288,84 \$	309 : Achat Étagère salle rangement
2019-06-04	Vivaco Groupe Coopératif	25,44 \$	309 : Débouche tuyau
2019-06-13	PARADIS & FRERES AFM INC.	44,34 \$	309 : Achats divers
2019-06-13	Equitek Balancement Int.	323,56 \$	309 : Étude Système de ventilation
2019-06-14	GROUPE CAMERON	72,18 \$	Inspection Juin 2019
2019-06-20	Vivaco Groupe Coopératif	583,49 \$	309 : Bacs Déchets et recyclage
2019-06-21	VILLE D'ASBESTOS Construction Sébastien	30,00 \$	309 : Permis de construction Cabanon
2019-06-25	Lemay	3 988,91 \$	309 : Dalle de béton
2019-07-02	Vivaco Groupe Coopératif	5,72 \$	309 : Clés
2019-07-03	Jean Marceau	1 282,00 \$	309 : Retouches
2019-07-03	9369-2440 Québec Inc.	447,93 \$	309 : Plomberie Compteur d'eau
2019-07-04	Vivaco Groupe Coopératif	6,18 \$	309 : Matériaux divers
2019-07-04	Vivaco Groupe Coopératif	5,55 \$	309 : Matériaux divers
2019-07-04	Vivaco Groupe Coopératif	90,96 \$	309 : Boyaux d'arrosage
2019-07-04	9169-4950 Québec Inc.	1 022,05 \$	309 : Gazon et installation
2019-07-04	Enseignes A. Gagnon	25,28 \$	309 : Collants pour bac de composte
2019-07-05	Vivaco Groupe Coopératif	20,16 \$	309 : Semence à gazon
2019-07-08	Vivaco Groupe Coopératif	9,08 \$	309 : Arrosoir à impulsion
2019-07-08	Vivaco Groupe Coopératif	14,13 \$	309 : Pistolet d'arrosage
2019-07-08	GROUPE CAMERON	72,18 \$	Inspection Juillet 2019
2019-07-17	MVP CONSTRUCTION	7 555,18 \$	309 : Construction Cabanon
2019-07-18	Ventilation MD Inc.	324,58 \$	309 : Travaux de ventilation
2019-07-19	Vitrierie Asbestos inc.	570,02 \$	309 : Réparation de vitre
2019-05-01	Électro Alarme 2000	40,43 \$	Programmation de code - retrait
2019-05-14	Électro Alarme 2000	40,43 \$	Programmation de code
2019-06-27	Électro Alarme 2000	40,43 \$	Programmation de code
2019-05-29	Climcô Service inc.	984,15 \$	309 : Travaux A/C
2019-07-18	Climcô Service inc.	822,94 \$	309 : Travaux A/C

57 220,27 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos, du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019, au montant de 57 220,27 \$.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN. WOTTON (POSTE DE POLICE)

2019-08-10630

RATIFICATION DES DÉPENSES, AVRIL À JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2019 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien immeuble (600 Gosselin)

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2019-01-08	Vivaco Groupe Corporatif	31,96 \$	Achat Décapant et rallonge électrique
2019-01-23	Portes Promax	112,50 \$	SQ : travaux moteur porte
2019-01-29	Pelletier et Picard inc.	502,40 \$	SQ - Divers - Électricité
2019-01-29	Plomberie BRP Inc.	145,00 \$	SQ - Travaux Plomberie
2019-02-08	Jocelyn Létourneau	1 254,46 \$	SQ - Honoraires Bâtiment Janvier 2019
2019-03-06	Jocelyn Létourneau	628,92 \$	SQ - Honoraires bâtiment Février 2019
2019-03-31	Jocelyn Létourneau	900,99 \$	SQ - Honoraires bâtiment Mars 2019
2019-04-30	Joceyln Létourneau	1 181,87 \$	SQ - Honoraires Bâtiment Avril 2019
2019-05-31	Joceyln Létourneau	1 367,99 \$	SQ - Honoraires bâtiment Mai 2019
2019-06-30	Joceyln Létourneau	1 159,10 \$	SQ - Honoraires bâtiment Juin 2019
2019-07-31	Jocelyn Létourneau	718,26 \$	SQ - Honoraires bâtiment Juillet 2019
2019-04-11	Vivaco Groupe Coopératif	41,74 \$	SQ - Articles de plomberie
2019-04-11	Vivaco Groupe Coopératif	2,17 \$	SQ - Ampoule
2019-04-29	Climcô Service inc.	432,10 \$	SQ - Entretien AC
2019-05-27	9369-2440 Québec Inc. Vivaco Groupe	275,00 \$	SQ - Débouchage d'urgence
2019-05-31	Coopératif Vivaco Groupe	243,70 \$	SQ - Tapis Puma 36 "
2019-06-17	Coopératif	19,96 \$	SQ - Piège à souris SQ - Vérifications unités de
2019-07-15	Climcô Service inc.	234,00 \$	climatisation
		9 252,12 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1^{er} janvier 2019 au 31 juillet 2019, au montant de 9 252,12 \$.
Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-08-10631

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier